

## DEC191013DRH

### **Le président-directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique**

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

**Vu** le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'état,

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président-directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique - Antoine PETIT,

**Vu** la décision n° 080040DRH du Directeur général en date du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des personnels non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS, modifiée par la décision DEC130862DRH du 21 mars 2013,

**Vu** la décision n°080041DRH du Directeur général en date du 22 juillet 2008 créant les commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des personnels non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS.

## **DECIDE**

### **Article 1er :**

Sont nommés, à compter du 1er janvier 2019, représentants titulaires de l'administration à la commission consultative paritaire n° 2 :

Monsieur Antoine PETIT  
Président du CNRS

Madame Gabrielle INGUSCIO  
Déléguée Régionale

Madame Elsa CORTIJO  
Directrice de recherche de 2ème classe

### **Article 2 :**



Sont nommés, à compter du 1er janvier 2019, représentants suppléants de l'administration à la commission consultative paritaire n° 2 :

Monsieur Jocelyn MÉRÉ  
Ingénieur de recherche hors classe

Monsieur Thierry ARTUSO  
Ingénieur de recherche hors classe

Madame Cécile RAVIER  
Ingénieur de recherche de 2ème classe

**Article 3 :**

Le président-directeur général du Centre National de la Recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 3 avril 2019

Antoine PETIT

